



**TARIF OGEC**  
**ECOLE SAINTE-MARIE**  
**Année scolaire 2024-2025**

**Inscription nouvelle famille 70 € par famille**

*(A régler uniquement par les nouvelles familles lors du dépôt du dossier par virement ou chèque à l'ordre de l'Ogec Ste Marie)*

**Les cotisations annuelles obligatoires sont les suivantes (non remboursables sauf cas exceptionnel) :**

- Cotisations diocésaines (CAEC, DEC, UGSEL, UDOGEC, APLON, Ecole directe, Mutuelle Saint christophe...) 65 € par enfant
- Forfait pédagogique de la Ps (Petite Section) au Cm2 65 € par enfant
- Forfait pédagogique Tps (toute petite section) 40 € par enfant

**Afin de valider l'inscription ou la réinscription, ces cotisations seront à régler par virement avant le 29 mars 2024 sur le compte CA.**

**Cotisation volontaire :**

- **Cotisation Apel** (Association des parents d'élèves)  
**Abonnement à la revue Famille et Education inclus** 23 € par famille  
L'Apel subventionne en partie les sorties et projets proposés au cours de l'année par les enseignantes.

*Cotisation automatiquement intégrée à votre facturation annuelle. Si paiement par chèque, merci de le mettre à l'ordre de l'Ogec Ste Marie.*

**Pour les Tps (toute petite section) le montant de la contribution annuelle des familles est le suivant :**

Par enfant pour 2 demi-journées jusqu'à Noël puis 4 demi-journées à partir de janvier 180 €

**De la Petite Section au Cm2 le montant de la contribution annuelle des familles est le suivant :**

- Pour 1 enfant : 475 €
- Pour 2 enfants : 845 €
- Pour 3 enfants : 1175 €
- Pour 4 enfants : 1505 €
- Pour 5 enfants : 1835 €

*Règlement à partir d'Octobre 2024 selon les modalités choisies dans l'engagement financier.*

### **Tarif cantine par repas et par enfant :**

- prix du ticket de cantine : 5.55 €
- repas imprévu : 7.50 €
- accueil midi enfant avec PAI allergies alimentaires : 1.85 €
- **pas de cantine pour les Tps**

*Inscriptions via le compte famille Ecole Directe avant le mercredi minuit pour la semaine suivante. Règlement uniquement via Ecole Directe.*

### **Tarif garderie par jour et par enfant:**

- De 07h30 à 08h30 : 3.20 € par enfant
- De 16h45 à 18h30 : 3.70 € par enfant
- **pas de garderie pour les Tps**

*Règlement uniquement via Ecole Directe.*

**Prévoir également une participation financière en cours d'année et selon les classes pour les activités suivantes :** (paiement avec l'autorisation de sortie et facture ponctuelle à régler sur Ecole Directe par le porte-monnaie sorties)

- Projet de classe, classe découverte, sorties, animations, intervenant sportif, livres de poche pour les Cm...etc.

### **Rappel :**

**Le dossier de ré inscription 2024-2025 sera définitivement validé à la condition que :**

**- les cotisations obligatoires soient réglées à la date du 29 mars 2024.**

**Et que**

**-le compte famille soit soldé à la date du mardi 2 juillet 2024 (scolarité, cantine, garderie et sorties scolaires)**

**Pour toute demande, merci de contacter directement l'Ogec à l'adresse : [comptabilite@saintemarie-montmeyran.fr](mailto:comptabilite@saintemarie-montmeyran.fr)**

